



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°2 – CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 27 AU 30 NOVEMBRE 2017

SAISON 2017/2018

Ont participé au vote :

Mesdames : Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance
Patricia MAZZOLA, Virginie MOINEAU, Véronique FRELAT

Jean-Paul ALORO, Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Laurent DANIEL, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX, Michel GUEVENOUX, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE, Philippe VENDRAMINI

La Présidente informe les membres du CS, que lors du Bureau Exécutif du 18 Novembre 2017, elle a été informée que **l'ensemble du Comité Directeur des Bouches du Rhône avait démissionné.**

L'article 4.3.5 Du Règlement intérieur dispose :

« La FFVB peut prévoir des mesures exceptionnelles pour assurer une continuité dans l'activité et les missions d'une LRVB ou d'un CDVB.

En cas de vacances ou de démission de membres des organes dirigeants ou en cas de diminution du nombre de membres de l'organisme territorial rendant compliqué ou impossible son administration le conseil d'administration, par décision motivée, désigne un représentant de groupement sportif affilié de la LRVB ou du CDVB concerné afin d'en assurer la gestion avec l'assistance d'un membre du Conseil d'Administration et de deux membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'organisations d'une élection, d'une fusion ou de la dissolution de l'organisme. »

C'est dans ces conditions que le Bureau Exécutif a demandé au Conseil de Surveillance de désigner deux de ses membres pour participer à cette Gestion.

La Présidente du Conseil de Surveillance propose de désigner Patricia MAZZOLA et Michel GUEVENOUX.

Ces désignations sont soumises à consultation électronique.

Lors de cette consultation le Conseil de Surveillance a validé ces deux désignations.

La Présidente du Conseil de Surveillance
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de séance
Philippe VENDRAMINI